

Le Service de Santé Mentale de Louvain-la-Neuve

souhaite engager

un(e) assistant(e) social(e)

pour un contrat salarié à mi-temps à durée indéterminée.

Fonctions :

- accueil des personnes formulant une demande de prise en charge;
- accompagnement social, en collaboration avec les thérapeutes du Service;
- coordination des interventions thérapeutiques au sein du Service et du réseau;
- participation aux bilans pluridisciplinaires;
- participation à la vie d'équipe et au travail pluridisciplinaire, notamment aux réunions de concertation hebdomadaires ;
- représentation du Service au sein de certaines instances (par exemple à la plate-forme de concertation, à certaines réunions du réseau enfants-adolescents et du projet 107, etc.).

Qualifications et aptitudes requises :

- diplôme d'assistant social ;
- formation ou expérience dans le domaine de la santé mentale ;
- capacité à travailler en équipe, avec participation indispensable aux réunions de concertation pluridisciplinaire le mercredi de 11h45 à 13h et le jeudi de 12h30 à 13h45 ;
- capacité d'exploration et d'analyse des demandes cliniques.
- capacité à participer à des prises en charge d'adultes, d'adolescents et d'enfants.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au **2 janvier 2018**.

Elles doivent être adressées à l'attention de Madame Sandrine Neuville et du Dr Vincent Jadoulle, uniquement par email, à l'adresse suivante : sandrine.neuville@uclouvain.be

Les entretiens de candidatures auront lieu aux dates suivantes : 11/01, 12/01 (après-midi), 18/01, 22/01, 24/01 et 26/01.

Renseignements : Madame S. Neuville ou Dr V. Jadoulle, 010/47 44 08.

Descriptif de fonction

1) Accueil

- Accueil physique et téléphonique des nouvelles demandes, en collaboration avec les secrétaires.
- Entretiens avec les nouveaux patients pour lesquels l'équipe souhaite que soit réalisé par l'assistant social, seul ou avec un « psy », un entretien d'exploration de la demande (ce qui peut parfois impliquer que certains intervenants –envoyeurs par exemple– soient également convoqués).
- Participation aux réorientations : les personnes dont les demandes ne peuvent être prises en charge dans les équipes par manque de disponibilité ou par « mauvaise adresse », sont réorientées dans le réseau, ce qui implique que des contacts préalables soient pris afin de vérifier les disponibilités.
- Information et orientation : l'accueil comprend également une dimension d'information, ce qui suppose une connaissance du réseau et des bonnes pratiques d'envois réciproques.

2) Accompagnement social et psychosocial

Grâce à des suivis sociaux de courte ou de longue durée, l'assistant social participe à l'amélioration de la santé mentale des patients, qui passe aussi par :

- la protection sociale (les besoins élémentaires) ;
- l'intégration sociale (l'insertion) ;
- l'épanouissement social (des relations sociales satisfaisantes et équilibrées, et la capacité à élaborer et mener des projets).

Pour atteindre ces objectifs, l'assistant social occupe souvent une fonction de relais auprès des autres institutions et services du réseau (administrations, sociétés de logements sociaux, Initiatives d'Habitation Protégée, Maison de l'Emploi, etc.), où il lui arrive d'accompagner le patient.

La plupart de ces suivis sociaux s'intègrent dans des prises en charge psychosociales globales réalisées au sein du SSM, les patients y bénéficiant le plus souvent d'un suivi psychologique et/ou psychiatrique, en individuel, en couple et/ou en famille. Leur problématique nécessite souvent qu'une attention particulière soit accordée aux aspects sociaux (endettement, handicap, maladie grave, situations de migration, précarité, etc.). L'assistant social peut offrir une écoute, une rencontre avec le patient dans son environnement si nécessaire et procure par ce biais un complément au travail thérapeutique pour favoriser ou accompagner le changement, lorsque celui-ci trouve aussi à se traduire dans le concret, ou lorsqu'une reprise en main des réalités quotidiennes participe au travail thérapeutique. Dans cette dynamique de co-intervention, il peut arriver que certains entretiens soient réalisés avec présence simultanée du « psy » et de l'assistant social, notamment les entretiens dits de triangulation, entretiens-relais où le « psy » introduit l'assistant social ou vice-versa.

3) Fonction de liaison et de concertation

En cas de prises en charges multiples au sein du SSM ou du réseau, l'assistant social est souvent l'intervenant privilégié pour assurer la fonction de liaison, décrite dans l'article 9 du Décret : « Une fonction de liaison est attribuée pour chaque usager, à un membre du personnel, à l'occasion de la concertation pluridisciplinaire. Centrant son action sur les besoins de l'usager, cette personne est chargée de coordonner les interventions, garantir

les décisions prises et soutenir l'ensemble du processus. » L'assistant social assume alors un rôle d'interface et de coordination entre les différents intervenants.

A ce titre, il lui arrive de mettre en place des réunions de concertation pluridisciplinaire autour d'un patient, ou d'y participer sur invitation par d'autres intervenants (médecins généralistes, institutions de soins, paramédicaux, aides familiales, famille, bénévoles, etc.).

A titre d'exemples, voici quelques organismes, institutions et personnes avec lesquelles l'AS est en contact :

<ul style="list-style-type: none">- Hôpitaux- Médecins et consultants indépendants- Services d'aide à la jeunesse- CPAS- Sociétés de logements sociaux- Forem- Mutuelles- AVIQ- PMS	<ul style="list-style-type: none">- Etablissements scolaires- Initiatives d'habitations protégées- Centres thérapeutiques de jour et résidentiels- Autres services de santé mentale- En général, les services du secteur psycho-médico-social et de l'aide à la jeunesse- Autres structures ou initiatives dans l'espace communautaire
---	---

4) Participation aux expertises pluridisciplinaires prévues par l'article 10 des Arrêtés d'application du Décret : bilans relatifs à l'intégration des personnes handicapées, rapports d'inscription d'enfants dans l'enseignement spécial, bilans pluridisciplinaires à la demande des services d'aide à la jeunesse et des services de protection de la jeunesse. L'assistant social y participe tant pour la dimension sociale du bilan que pour les aspects de coordination et de contacts avec les mandataires et autres intervenants.

5) Autres activités

L'assistant social apporte parfois sa contribution à des activités de réflexion, de formation, de prévention, voire à des recherches-actions, où la dimension sociale est présente. Il veille à se former de manière continue dans ses propres domaines d'intervention.

Il représente le SSM au sein de certaines instances. Il peut être par exemple présent à certaines réunions de la plate-forme de concertation en santé mentale du Brabant wallon, du réseau enfants-adolescents, du projet 107, etc.